

Séance du 25 novembre 2008

L'an deux mil huit, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le 18 novembre 2008, conformément à l'article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Monsieur SIELLER, Madame DELFAU, Monsieur LE PAGE, Madame BIGOT, Monsieur PITHOIS, Madame RICAUD, Monsieur BALLARD, Madame PIANET, Monsieur LORANT, Madame FLATTOT, Monsieur DUVAL, Madame QUINTIN, Madame ANDRE, Monsieur HELIGON, Madame KIEFFER, Monsieur LEPORT, Madame MOTEL, Monsieur LE FLOCH, Madame CHERADAME, Monsieur LE DIAGON, Madame MOUCHOUX, Monsieur THIBURCE (de la délibération n° 08-300 à la délibération 08-320), Madame HAMON, Madame NICOT et Madame PERRIN.

Etaient absents ou absents excusés : Madame GARDEY (excusée, donne pouvoir à Madame ANDRE), Monsieur URIEN, Monsieur DELAMARRE (excusé, donne pouvoir à Monsieur LE PAGE), Monsieur THIBURCE (de la délibération n° 08-297 à la délibération 08-299), Monsieur GAUTIER (excusé, donne pouvoir à Monsieur SIELLER).

Secrétaire de séance : Monsieur HELIGON.

N° 08-297

RESTAURANT MUNICIPAL - TARIFS 2009

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

1 - TARIFS SCOLAIRES

Repas	Anciens prix	Prix au 01.01.2009
Elèves maternelle	2,90 €	3,00 €
Elèves primaire	3,15 €	3,25 €
Adultes	5,70 €	5,90 €

2 - TARIFS DIVERS

Repas	Anciens prix	Prix au 01.01.2009
Accompagnants au repas des anciens (70 ans et +)	16,55 €	17,50 €
C.L.S.H.	3,95 €	4,05 €
Stages sportifs Jeunes	3,95 €	4,05 €
Stages sportifs Adultes	5,70 €	5,90 €
Repas communal (anciens élus et agents communaux retraités)	16,55 €	17,50 €
Repas crèche	2,90 €	3,00 €
CLSH animateurs	5,70 €	5,90 €
Stages sportifs jeunes - Encadrants	5,70 €	5,90 €

Serviettes	Anciens prix	Prix au 01.01.2009
1ère inscription (2 serviettes)	4,80 €	4,90 €
Autre année	2,40 €	2,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-298

ETUDES SURVEILLEES

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

	Anciens prix	Prix au 01.01.2009
Etudes surveillées du soir	2,50 €	2,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-299

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

PORT DE PLAISANCE DE PONT-REAN

1 - LOCATION DE PONTONS

Location de pontons	Anciens prix	Prix au 01.01.2009
1 an	310,00 €	320,00 €
6 mois	218,00 €	225,00 €
1 mois	44,00 €	50,00 €

2 - LOCATION DE PEDALOS

Location de pédalos	Anciens prix	Prix au 01.01.2009
1/2 heure	6,00 €	6,15 €
heure	10,00 €	10,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-300

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES ET DROITS FUNERAIRES

1 - CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

a- Terrains :

Durée de la concession	Anciens prix		Prix au 01.01.2009	
	minimum 2m ²	par m ² supplément.	minimum 2m ²	par m ² supplément.
15 ans	87,00 €	43,50 €	89,00 €	44,50 €
30 ans	244,00 €	122,00 €	249,00 €	125,00 €
50 ans	496,00 €	248,00 €	506,00 €	253,00 €

b - Colombariums :

Durée de la concession	Nature de l'emplacement	Anciens prix	Prix au 01.01.2009
15 ans	1 case	735,00 €	750,00 €

2 - DROITS ET FOURNITURES FUNERAIRES

Désignation des prestations	Anciens prix	Prix au 01.01.2009
<u>1-Creusage, exhumation, location, caveau provisoire</u>		
.creusage fosse 1 profondeur	103,50 €	109,00 €
.creusage fosse 2 profondeurs	124,00 €	130,00 €
.creusage tombe d'enfant	62,00 €	65,00 €
.exhumation	144,00 €	151,00 €
.caveau provisoire (à la journée)	12,50 €	12,75 €
<u>2-Boîte plastique à ossements</u>		
.boîte 70 cm	52,85 €	54,00 €
.boîte 100 cm	78,25 €	80,00 €
<u>3-Présence d'un agent communal lors :</u>		
.de l'ouverture et de la fermeture d'une case	21,60 €	22,70 €
.de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	21,60 €	22,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-301

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

LOCATION DES SALLES - TARIFS AU 01.01.2009

I-L'EDEN

1- Durée d'utilisation et tarifs				Personnes privées ou morales habitant la commune
	jusqu'à 5 h	de 5 h à 10 h	de 10 h à 16 h	
.anciens prix	54,00 €	106,00 €	129,00 €	plein tarif
.prix au 01.01.2009	40,00 €	70,00 €	90,00 €	
<u>2- Nettoyage (si non réalisé)</u>				
.anciens prix				35,00 € / h
.prix au 01.01.2009				36,75 € / h
<u>3- Cautions</u>				
Caution salle :				
.anciens prix				175,00 €
.prix au 01.01.2009				179,00 €
Caution clés :				
.anciens prix				15,00 €
.prix au 01.01.2009				15,00 €

II-ESPACE GALATEE

(excel)

III- SALLE HENRI BROUILLARD

Salles	Durée d'utilisation			Associations de la commune et à vocation culturelle	Entreprises, comités entreprise (commune et canton) Ets scolaires et asso. Canton	Personnes privées habitant la commune et Pont-Réan/Bruz dans le périmètre scolaire et personnel communal hors commune
	jusqu'à 5 h	5 à 10 h	10 à 16 h			
n° 1 <i>Utilisation</i> anciens prix prix au 1.1.2009 <i>Préparation salle et/ou répétition</i> anciens prix prix au 1.1.2009	54,00 € 55,00 € 33,00 € 34,00 €	106,00 € 108,00 € 64,00 € 65,00 €	131,00 € 134,00 € 77,00 € 79,00 €	3 réunions gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
n° 1 + 2 <i>Utilisation</i> anciens prix prix au 1.1.2009 <i>Préparation salle et/ou répétition</i> anciens prix prix au 1.1.2009	107,00 € 109,00 € 64,00 € 65,00 €	211,00 € 215,00 € 127,00 € 130,00 €	258,00 € 263,00 € 155,00 € 158,00 €	3 réunions gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
n° 1 + 2 + 3 <i>Utilisation</i> anciens prix prix au 1.1.2009 <i>Préparation salle et/ou répétition</i> anciens prix prix au 1.1.2009	149,00 € 152,00 € 90,00 € 92,00 €	299,00 € 305,00 € 181,00 € 185,00 €	363,00 € 370,00 € 215,00 € 219,00 €	3 réunions gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
Cuisine	anciens prix : 66,00 € prix au 1.1.2009 : 67,00 €			gratuit	plein tarif	plein tarif
Cuisine sans fourneau ou bar (forfait)	anciens prix : 29,00 € prix au 1.1.2009 : 30,00 €					
Nettoyage non réalisé et/ou non remise en état des salles (à l'heure)	anciens prix : 35,00 € prix au 1.1.2009 : 36,75 €			plein tarif	plein tarif	plein tarif
Location matériel pour usage de la salle				gratuit	plein tarif	plein tarif
.vaisselle rendue propre : repas par convive apéritif (forfait)	1,20 € ancien prix 1,20 € 38,00 € ancien prix 37,00 €					
.chaise supplémentaire	1,00 € ancien prix 1,00 €					
Cautions				néant plein tarif	plein tarif	plein tarif
.par salle	179,00 € ancien prix 175,00 €					
.vaisselle	88,00 € ancien prix 86,00 €					
.clés	15,00 € ancien prix 15,00 €					
Réunions à but politique (uniquement à l'occasion des élections municipales et cantonales) gratuité accordée pour l'utilisation des salles y compris le nettoyage -caution uniquement pour la vaisselle- Organisation des classes d'âges de la Commune : gratuité accordée pour l'utilisation des salles y compris la vaisselle (nettoyage à la charge des organisateurs)						

IV- SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

Organismes privés	Anciens prix à l'heure	Prix au 01.01.2009 à l'heure
Toutes utilisations (sauf cours de formation)		
. Location	41,00 €	42,00 €
. Nettoyage -si non réalisé	35,00 €	36,75 €

V- LOCATION SALLES DE DOJO ET DE TENNIS AU COLLEGE

Salles	Anciens prix à l'heure	Prix au 01.01.2009 à l'heure
Dojo	4,00 €	4,10 €
Tennis	2,50 €	2,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-302

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

BULLETIN MUNICIPAL - PUBLICITE

Surface occupée par la publicité	Composition		1 n°		3 n°		année 11 n°	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
1/8 page	33,00 €	35,00 €	45,00 €	46,00 €	109,00 €	111,00 €	251,00 €	256,00 €
Option photo	34,00 €	36,00 €						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-303

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

CYBERCOMMUNE

Nature des services ou des prestations	Prix au 01.09.2008	Prix au 01.01.2009
◆ pour les résidents de la Communauté de Communes (sur présentation d'un justificatif de domicile) ·abonnement annuel comprenant les initiations (par famille ou pour les écoles et le service délégué de l'enfance jeunesse) ·à la séance	40,00 € 2,50 €	41,00 € 2,55 €
◆ pour les demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes inscrits à l'ANPE (sur présentation d'une carte d'inscription de - 1 mois) ◆ pour les responsables élus des associations (1 ou 2) ·abonnement individuel annuel	gratuit	gratuit
◆ pour les services publics relevant d'ACSOR et les animateurs du service délégué de l'enfance jeunesse ·séance d'une heure par groupe de 6 personnes	15,00 €	15,30 €
◆ impression A4 noir et blanc forfait pour 30 A4 noir et blanc A4 couleur A3 couleur	0,20 € 3,60 € 1,05 € 2,05 €	0,20 € 3,65 € 1,05 € 2,10 €
◆ disquette	1,10 €	1,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-304

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

TAXE D'URBANISME - PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS POUR LA REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Anciens prix	Prix au 1.1.2009
1 965,00 €	2 004,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-305

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-306

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

PERMISSIONS DE VOIRIE ET DROITS DE PLACE

Nature de l'occupation du domaine public	Anciens prix	Prix au 1.1.2009
1- Permission de voirie		
Droit annuel pour occupation		
.terrasse de café (ml)	43,00 €	44,00 €
.canalisation d'eau (ml)	18,00 €	18,50 €
.ligne électrique souterraine (ml)	18,00 €	18,50 €
Redevance forfaitaire pour remise en état ultérieure de la chaussée		
.pour voies communales et chemins ruraux revêtus	125,00 €	127,00 €
.pour chemins ruraux non revêtus	100,00 €	102,00 €
2- Droits de place (ml)		
.passagers (par marché)	0,86 €	0,88 €
.abonnements (48 marchés par an)	24,00 €	24,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-307

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

ASSAINISSEMENT

	Anciens prix	Prix au 1.1.2009
Dépôt de matière de vidange au m3	18,00 €	19,00 €
Caution pour badge	81,00 €	83,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-308

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

SINISTRES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - MOBILISATION DE VEHICULES POUR REPARATION

Véhicules	Ancien prix à l'heure	Prix au 1.1.2009 à l'heure
Pour les véhicules d'un PTC ≤ à 1 250 kg	7,80 €	7,95 €
Pour les véhicules d'un PTC compris entre 1 250 et 3 500 kg	11,50 €	11,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-309

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose**, pour l'année 2009, **d'appliquer les tarifs** suivants :

TRAVAUX DE VOIRIE EXCEPTIONNELS

Nature des travaux	Ancien tarif	Tarif au 1.1.2009
Revêtement bi-couche (m ²)	4,85 €	4,95 €
Revêtement tri-couche (m ²)	6,85 €	7,00 €
Revêtement d'enrobé (m ²)	19,40 €	19,80 €
Dépose et repose de bordures (ml)	38,80 €	39,60 €
Mise à disposition (à l'heure)	Ancien tarif	Tarif au 1.1.2009
Mise à disposition de personnel communal	21,60 €	22,70 €
Mise à disposition d'un camion avec chauffeur	59,60 €	62,60 €
Mise à disposition d'un tractopelle avec chauffeur	69,10 €	72,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-310

SALLE DES HALLES - TARIFS AU 1^{er} DECEMBRE 2008 - MODIFICATIF

Suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 08-269 en date du 28 octobre 2008 et pour tenir compte de l'organisation du *Marché de Noël*,

Les Commissions des Associations et des Finances, réunies les 6 et 17 novembre 2008, **proposent** :

- **de modifier** comme suit les tarifs de location des Halles, à compter du 1^{er} décembre 2008.

1 - DUREE D'UTILISATION ET TARIFS			Associations de la Commune	Entreprises, Comités d'entreprise (commune et canton) Ets scolaires et asso. canton	Personnes privées habitant la Commune et personnel communal hors commune	Entreprises et comités d'entreprise hors canton et Chambres consulaires
jusqu'à 5 h 00	de 5 h 00 à 10 h 00	de 10 h 00 à 16 h 00				
Prix au 1 ^{er} décembre 2008						
149,00 € ¾ tarif 111,75 €	299,00 € ¾ tarif 224,25 €	363,00 € ¾ tarif 272,25 €	3 réunions gratuites par an (au-delà, 1/3 du tarif)	¾ tarif	¾ tarif	plein tarif
Préparation salle et/ou répétition						
90,00 € ¾ tarif 67,50 €	181,00 € ¾ tarif 135,75 €	215,00 € ¾ tarif 161,25 €				
2 - NETTOYAGE (si non réalisé)						
36,75 € l'heure						
3 - CAUTIONS						
<u>Caution salle</u> : 525,00 € <u>Caution par clé</u> : 15,00 €						
4 - MARCHE DE NOEL						
<u>Branchement électrique</u> : 2,00 € par jour <u>Caution table</u> (1,20 m x 0,80 m) : 40,00 € <u>Caution chaise</u> : 20,00 €						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition par 27 voix POUR et 1 CONTRE.

N° 08-311

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieures de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et notamment l'article 4 qui stipule :

"L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Les dépenses des services autonomes non personnalisés d'une commune ou d'un établissement public ainsi que les dépenses des bureaux d'aide sociale et caisses des écoles annexées au compte de la collectivité sont ajoutées à celles de la commune ou de l'établissement public.

Tarif :

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros

2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants

1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants

1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants

0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants

0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants

0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants

0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros

En aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150".

Considérant le renouvellement du conseil municipal,

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose** :

- 1°) **de demander le concours du Receveur Municipal** pour assurer des prestations de conseils ;
- 2°) **d'accorder l'indemnité de conseil** à Monsieur BROSSAY au taux de 100 % par an qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition par 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

N° 08-312

EXTENSION DU RESEAU DES EAUX USEES ROUTE DE LAILLE - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE EN TERRAINS PRIVES

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau des eaux usées route de Laillé, au droit du lotissement *le Domaine des Grées*, l'une des antennes permettant le raccordement d'habitations supplémentaires passe en terrain privé.

Il convient donc de passer des conventions de servitude de passage avec les propriétaires suivants :

Monsieur et Madame Bruno MARGOTTIN

pour 24 m de canalisation

sur la parcelle cadastrée Section ZE n° 180

Indivision Monsieur et Madame B. MARGOTTIN, J. TOBIE, Th. LELIEVRE, A. LELIEVRE, P. PERRIAUX et propriétaires successifs

pour 47 m de canalisation

sur la parcelle cadastrée Section ZE n° 183

C'est pourquoi, la Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose** :

- 1°) **de verser à chacun des propriétaires**, à titre de compensation forfaitaire et définitive de la servitude, une indemnité fixée à la somme de 1 € ;
- 2°) **de donner pouvoir au Maire pour signer les conventions et les actes notariés** qui seront passés par le ministère de Maître LE BOLLOCH, notaire associé à Guichen, aux frais de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-313

RUE DU GENERAL LECLERC - TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION

A la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Electrification (SDE) a procédé à une étude détaillée des travaux d'effacement des réseaux rue du Général Leclerc, entre le rond point de la prairie et l'église de GUICHEN.

Pour simplifier les demandes de la Commune et pour mieux coordonner l'opération, le SDE suggère que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux soit assurée par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Guichen (SIE).

Le financement de ces travaux prévu en 2009 est le suivant :

Réseaux concédés

- coût des travaux	65 540.80 € TTC
- subvention SDE	21 920,00 €
- TVA récupérée par EDF	10 740.80 €
- participation de la Commune	32 880,00 €

Travaux pour compte de tiers (éclairage public et génie civil Télécom)

- coût des travaux	68 889.60 € TTC
- subvention SDE	9 720.80 €
- participation de la Commune	59 168.80 €

Afin que ces dossiers puissent être présentés à la prochaine réunion du SDE en vue d'être subventionnés,

La Commission des Finances, réunie le 17 Novembre 2008, **propose d'accepter de verser au SIE** les sommes suivantes :

- . 32 880,00 € suivant l'avancement des travaux d'effacement des réseaux concédés
- . 59 168.80 € suivant l'effacement des travaux pour compte de tiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-314

Madame NICOT, intéressée à l'affaire, se retire.

CESSION GRATUITE A LA COMMUNE D'UN TERRAIN PAR MONSIEUR ET MADAME NICOT

La propriété de Monsieur et Madame LORET sise au lieudit *la Houssais* est enclavée.

Afin d'opérer la régularisation cadastrale permettant l'accès au domaine public, Monsieur et Madame NICOT acceptent de céder gratuitement à la Commune l'extrémité de leur parcelle cadastrée Section ZB n° 6.

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, **propose** :

- 1°) **d'accepter la cession gratuite** de ce terrain par Monsieur et Madame NICOT ;
- 2°) **de prendre en charge les frais** d'acte et de géomètre ;
- 3°) **de demander le remboursement** de ces frais à Monsieur et Madame LORET, ce qu'ils ont accepté ;
- 4°) **d'autoriser le Maire à signer l'acte** correspondant qui sera passé par le ministère de Maître LE BOLLOCH, notaire associé à Guichen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-315

Madame NICOT revient.

VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR JEAN RENARD et Madame Sylvie MERCURI

Monsieur Jean RENARD et Madame Sylvie MERCURI, domiciliés rue Denis Papin, sollicitent l'acquisition de la partie (700 m² environ) de la parcelle communale cadastrée Section B n° 1187 jouxtant sa propriété cadastrée Section B n° 935.

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, au vu de l'avis du Service des Domaines, **propose** :

- 1°) **d'accéder de vendre** ce terrain à Monsieur Jean RENARD et à Madame Sylvie MERCURI au prix de 12,50 € le m² ;
- 2°) **d'autoriser le Maire à signer** l'acte notarié correspondant qui sera passé par le ministère de Maître LE BOLLOCH, notaire associé à Guichen aux frais du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-316

VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR GOUJON ET MADEMOISELLE GICQUIAUD

Monsieur François GOUJON et Mademoiselle Céline GICQUIAUD, domiciliés 38 rue de Redon, sollicitent l'acquisition de la partie (100 m² environ) de la parcelle communale cadastrée Section AC n° 157 jouxtant leur propriété cadastrée Section AC n° 158 (plan en *annexe*).

La Commission des Finances, réunie le 17 novembre 2008, au vu de l'avis du Service des Domaines, **propose** :

- 1°) **d'accéder de vendre** ce terrain à Monsieur GOUJON et Mademoiselle GICQUIAUX au prix de 15,24 € le m² ;
- 2°) **d'autoriser le Maire à signer** l'acte notarié correspondant qui sera passé par le ministère de Maître LE BOLLOCH, notaire associé à Guichen aux frais du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-317

IMMEUBLE COMMUNAL 12 RUE LUC URBAIN - LOCATION D'UN GARAGE A MONSIEUR MICKAËL BAUDESSON

Suite au départ d'un de nos locataires, le garage communal n° 5 situé 12 rue Luc Urbain est vacant.

Après examen des différentes demandes, la candidature de Monsieur Mickaël BAUDESSON a été retenue.

Considérant qu'il est rare qu'un bail de location n'engage pas la Commune au-delà de 12 ans, au moins en offrant aux occupants un droit à renouvellement, la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales ne s'applique pas au cas d'espèce.

C'est pourquoi, *la Commission des Finances*, réunie le 17 novembre 2008, **propose** :

- 1°) **de louer le garage communal** n° 5 situé 12 rue Luc Urbain à Monsieur Mickaël BAUDESSON, à compter du 11 octobre 2008 ;
- 2°) **d'autoriser le Maire à signer** le bail de location correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-318

PERSONNEL COMMUNAL- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Certains agents ont passé avec succès l'examen profession d'adjoint technique de 1^{ère} classe qui correspond aux fonctions qu'ils exercent.

De plus, l'agent d'accueil chargé de l'état civil a fait valoir ses droits à la retraite. Pour assurer son remplacement, une offre d'emploi a été publiée. L'agent qui a été retenu pour occuper le poste a le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

C'est pourquoi, **il vous est proposé** :

- **de modifier le tableau** des emplois comme suit, à compter du 1er décembre 2008 :

Ancien emploi	Nouvel emploi
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet Emploi créé par délibération n° 05-152 en date du 27 juin 2005	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet Emploi créé par délibération n° 05-078 en date du 25 avril 2005	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30,75 heures) Emploi créé par délibération n° 02-268 en date du 16 décembre 2002	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30,75 heures) Emploi créé par délibération n° 02-152 en date du 22 juillet 2002	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet Emploi créé par délibération n° 05-036 en date du 28 février 2005	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-319

MARCHE DE NOEL

Par décision n° 08-197 en date du 8 juillet 2008, le Conseil Municipal a confié à *Cibles et Stratégies* un contrat d'accompagnement stratégique pour la dynamisation commerciale de la Commune.

Dans le cadre du travail mené avec ce bureau d'études et les commerçants, une animation commerciale, liée à l'inauguration des Halles, est prévue du 6 au 13 décembre 2008.

Pour compléter cette dynamique, les élus des *Commissions Associations et Communication* ont travaillé sur la faisabilité de création d'un *Marché de Noël*.

Compte tenu des réponses reçues suite aux annonces qui ont été publiées et de l'avis favorable du groupement des commerçants non sédentaires,

Il vous est proposé :

1°) **de créer un *Marché de Noël* sous les Halles de Guichen**, sachant que, pour l'année 2008, il se déroulera du 6 au 13 décembre ;

2°) **de fixer les mêmes droits de place** que ceux des marchés hebdomadaires des mardis et jeudis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

N° 08-320

INSTALLATIONS CLASSEES - GAEC DU VALLON A L'AUBAUDAIS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une enquête s'est déroulée du 20 octobre au 21 novembre 2008, au titre du Code de l'Environnement, sur le dossier présenté par le GAEC DU VALLON en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir un élevage laitier d'un effectif total de 178 vaches laitières sur paille et 200 génisses sur paille à GUICHEN au lieudit *L'Aubaudais*.

Cette demande fera l'objet d'une décision prise par arrêté préfectoral, après établissement d'un rapport de l'inspecteur des installations classées.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette demande d'autorisation -avis à exprimer au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Après étude et considérant qu'à ce jour aucune observation n'a été émise au registre d'enquête,

La Commission de l'Urbanisme, réunie le 18 novembre 2008, **propose d'émettre un avis favorable** à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

PROJET PISCINE - CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 octobre dernier, les Maires de la Communauté de communes du Canton de Guichen, les Maires de Bruz et de Chartres-de-Bretagne, le Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac ont participé à une réunion relative au projet d'étude de faisabilité d'une piscine sur le Canton de Guichen et de ses alentours.

Au vu des différents échanges entre les participants, il a été établi que les différentes étapes du projet pourraient être les suivantes :

- réunion de concertation avec les représentants des collectivités susceptibles d'être intéressés par le projet,
- mise en place d'un comité de pilotage qui pourrait prendre la forme d'un SIVU, si le périmètre d'étude dépasse le périmètre de la Communauté de Communes du Canton de Guichen,
- rédaction d'un cahier des charges,
- audition des candidats,
- lancement d'une consultation en vue de retenir un cabinet d'étude chargé de réaliser une étude de faisabilité dont le contenu pourrait être le suivant :
 - étude des projets existants et à venir
 - impact sur les équipements existants
 - scenarii et hypothèses (fonctionnement et investissement)
 - programme technique et fonctionnel (en option)

Coût : environ 40 000 € HT

Durée minimum : 1 an

Il est à noter que le coût de cette étude de faisabilité sera subventionné à hauteur de 50 % dans le cadre du contrat de territoire.

Le Président d'ACSOR demande à la Commune de lui faire connaître sa position de principe notamment sur sa participation au comité de pilotage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et émet, à l'unanimité, un avis favorable sur sa participation au comité de pilotage.
